

LETTRE
DU ROY,

(311)

6013

ESCRITTE A MON-
seigneur le Duc de Mont-
bazon, Pair & grand Veneur
de France, Gouverneur &
Lieutenant general pour le
Roy en l'Isle de France.

*Contenant les pratiques du
Duc de Lorraine, & les au-
tres causes, qui ont obligé le
Roy à porter ses armes dans
ses Estats.*

A PARIS,
Chez ANTOINE VITRÉ,
Imprimeur ordinaire du Roy,
es langues Orientales.

M. DC. XXXII.

Avec permission.

*5 livres 10 s. de la
cote de la
5 m.*

(113) 101-28001 R E

D V R O Y

ESCRITTE A MON-
seigneur le Duc de Mont-
bazou, Pair & grand Veneur
de France, Gouverneur de
Picquenois general pour le
Roy en l'Isle de France.

Contenant les pratiques de
Duc de Lorraine, & les an-
ciens usages, qui ont esté le
Roy à porter ses armes dans
le Esprit

A PARIS,
Chez Antoine VITTE,
Imprimeur ordinaire du Roy,
en la langue Ordonnée.

M. DC. LXXII.

chez le Roy

*Double, voir
8 lettres plus loin.*

LETTRE DV ROY
*escrite à Monseigneur le Duc
de Mont-bazon, Pair &
grand Veneur de France,
Gouverneur & Lieutenant
general pour le Roy en l' Isle de
France.*



MON COVSIN,

Comme mon seul but
a tousiours esté de procurer le
repos de mes sujets, n'ayant
ainsi que chacun sçait, obmis
aucun soin, ny pardonné à au-
cun trauail, exposant ma pro-
pre personne par tout où i'ay
creu pouuoir aduācer la tran-
quillité publique, & achemi-
ner toutes choses pour donner

en fin soulagement à mon
 peuple, aussi ne reçois-je point
 de déplaisir plus sēsible que de
 cognoistre que ce que i'ay fait
 iusques icy pour vn si bon des-
 sein, n'a peu produire l'effect
 que ie desire avec tant de pas-
 sion. Et ce qui me fasche le
 plus encore, est que le mal me
 vient de ceux qui sont obligez
 par toutes sortes de considera-
 tions de contribuer à mon
 contentement & au bien de
 mon Estat.

Il n'y a personne qui ignore
 le bon traitement que i'ay
 tousiours faict à mon Frere le
 Duc d'Orleans & aux siens, &
 qui ne sçache aussi combiē ils

l'ont mal recogneu , & les mauuais desseings que mondit Frere, par leurs pernicieux conseils, à fait paroistre depuis cinq ou six ans en çà en toutes occasions, lors qu'il m'a veu occupé en affaires aussi importantes que necessaires tant au dedãs qu'au dehors de mon Royaume : à quoy voulant pouruoir par les voyes les plus propres pour les empescher, j'auois creu luy auoir osté l'année passée vn des plus puissans moyens qu'il pourroit auoir de broüiller, en separant de ses interests le Duc de Lorraine, qui par deux diuerses fois auoit fauorisé sa sortie hors de

mon Royaume , j'vsay lors d'une bonté extraordinaire enuers ledit Duc, m'estant cōtenté de sa foy , & du dépost d'une de ses places , au lieu qu'estant porté (comme j'estois) sur le lieu, & y ayant vne puissante armee, ie pouuois le despoüiller aisément desdits Estats , veu qu'il n'auoit lors aucunes forces pour les deffendre : Et que non seulement ie ne le voulus pas , mais ie puis dire avec certitude, que j'empeschay qu'il ne fust faict par d'autres qui en auoient lors le pouuoir & la volonté.

En suite de ceste grace, ayãt sçeu que ledit Duc au lieu de

garder religieusement sa foy & la parole, cōme ie l'y auois bien obligé, cōtinuoit les premieres intelligēces, ie n'ay rien oublié de ce que i'ay peu pour l'en destourner : mais tāt s'en faut que j'y aye rien gagné, qu'au contraire iceluy Duc non content de continuer les negociations qu'il auoit faictes par le passé contre mon Estat, a sollicité & animé tous ceux qu'il a creu susceptibles de ses mauuaises resolutions, iusques à faire diuers enuois vers l'Empereur, pour alterer ses bonnes intentions, & solliciter les Espagnols de fournir de moyens à mon Frere pour agir contre moy,

qui suis son Roy & son Souuerain, ainsi que luy mesme vouloit faire de sa part. Pour cét effect il a augmenté le nombre de ses gens de guerre, a fait diuerses leuées extraordinaires, desbauchant mesmes ceux de mon armée sans m'en auoir iamais voulu faire raisõ. Et pour mieux paruenir à ses desseins, a fortifié & muny les places, sans autre sujet que celuy de la mauuaise volonté qu'il auoit conçeue contre cét Estat, & de plus, a redoublé ses menes & ses praticques. l'a uouë que i'eusse eu peine à croire tant de mauuaise volonté de la part dudit Duc, si diuerses

diuerſes lettres eſcrites de la propre main de ſon pere & de ſa ſœur ne fuſſent tōbées entre mes mains. Elles ne portēt pas ſeulement qu'il eſtoit preſt d'aſſiſter mon frere avec ſes armes, mais en outre le conuient de penſer ſoigneuſement à ſoy, pour recueillir ma Couronne, qu'ils diſent en termes expreſ, ne pouuoir manquer de luy tomber promptement entre les mains. Ce qu'eſtant ioinct à pluſieurs autres cognoiſſances particulieres que i'ay, entr'autres à celles que me donnent quelques lettres du ſieur du Puy-Laurens à la Princeſſe de Falſebourg, par leſquelles

il l'asseure de certains desseins de tres-grande importance, qu'il dit estre infaillibles. Je n'ay peu moins que de me mettre en estat de me garantir de tant de mauuaises volontez, dont à mon grand regret, i'ay cognoissance tres-asseurée.

I'auois creu qu'ayant pourueu, comme vous aurez sceu par mes precedentes, à la seureté de quelques places sur lesquelles mes ennemis pouuoient faire fondement, & estant puissamment armé, & par ce moyen en estat qu'ils deuoient iuger que leurs entreprises ne pourroient reüssir

facilement, ils enperdroient la volonté, & particulièrement ledit Duc de Lorraine, à qui i'auois faict cognoistre que mes armes estoient en Allemagne, pour empescher la ruyne de l'Eslecteur de Treues, & fauoriser la Religion & les Eslecteurs Catholiques, comme i'eusse faict dès l'année passée, si ses artifices ne m'en eussent empesché : Mais me voyant trompé en ceste esperance, & cognoissant que tant s'en faut, que ie puisse diuertir ledit Duc de ses mauuais desseins, qu'au contraire pour me destourner de celuy que i'auois d'empescher la ruine

dudit Eslecteur mon allié, & en suite de tous les autres Catholiques par la mesme voye que i'auois negociée & practiquée pour celuy-cy, au prejudice du Traitté de Vic, quil'oblige de n'auoir aucune intelligence avec mon frere, il l'a appellé avec armes dans ses Estats, ausquels il n'a pas plustost esté qu'il a commencé la guerre, taillant en pieces vne compagnie de Carabins que le Mareschal d'Effiat faisoit passer de bonne foy en iceux, ledit Duc estant obligé d'y donner passage à mes troupes, en suite dequoy mondit frere est entré à main armée

dans mon Royaume.

Toutes ces raisons m'ont contrainct d'entrer dans les Estats pour luy tesmoigner mon indignation, luy faire ressentir la peine de sa mauuaise foy, & supporter par le trouble de sesdits Estats, le mal qu'il auoit tramé contre la France. I'ay bien voulu vous donner aduis de tout ce que dessus, à fin que vous en rendissiez participans tous mes bons & fidelles subjects qui sont dans l'estenduë de vostre charge. Ils auront ie m'asseure la mesme esperance que i'ay que le succez de mes armes avec l'ayde de Dieu ne sera pas moins

heureux en ceste occasion
qu'il a esté les années passées:
puis qu'elles sont iustes & ne-
cessaires. Iustes entant qu'il
s'agist non seulement d'un
Prince qui n'a rien oublié pour
troubler mon Estat, au preju-
dice de sa foy & des traittez
qu'il a faits avec moy, mais en
oultre d'un Prince qui estant
mon vassal, à cause d'une partie
de ses Estats, s'est ietté volon-
tairement dans vne notoire fe-
lonnie. Necessaires, en ce que
si ie ne preuenois par mes ar-
mes les maux machinez con-
tre moy, ie me trouuerois en
fin accablé au grand domma-
ge de mon Estat, duquel ie de-

fire tellement le repos & l'entiere conseruation, que le plus grand desplaisir que i'aye au monde, est de ne pouuoir encor effectuer le dessein que i'ay tousiours eu de le rendre du tout trāquille, & soulager mes subjets par vne longue & durable paix: ce que ie promets faire avec l'ayde du Tout-puissāt, que ie prie, mon Cousin, vous auoir en sa saincte garde. Escrit à Sainte-Menehoud le 17. iour de Iuin, 1632.

L O V I S,

D E L O M E N I E.

Il est permis à Antoine Vitré
Imprimeur ordinaire du Roy,
és langues Orientales, d'imprimer
la lettre du Roy enuoyée
à Monsieur de Montbazon,
& defenses à tous autres de
l'imprimer, à peine de prison.

MOREAV.

LE TELLIER.

